

Le Maire expose que par lettre du 05 Décembre 1973, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Est à NANCY, a proposé de consolider à compter du 10 Décembre 1973, le prêt de 190 000 F. contracté à partir du 10 Juillet 1973 pour l'achat de l'immeuble Jacques HENRY.

Ce prêt à court terme deviendra un prêt à moyen terme - 15 ans - dont deux années en différé d'amortissement au taux de 8,60 %.

Il est nécessaire de régler sur l'exercice le montant des intérêts dûs pour l'emprunt à court terme soit 6 175 F.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- un crédit de 6 175 F. est ouvert à l'article 572 du budget 1973,
- d'autoriser le Maire à signer le nouveau contrat de prêt : 190 000 F. 15 ans, taux 8,60 %.